Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25356**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métier de l'internet et du multimédia

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Reims, Recteur de l'Académie de Reims

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Gestion de projet web

Conception de cahiers des charges

Mise en oeuvre et optimisation des objets (Textuels, images et vidéos) en réponse au cahier des charges

Analyse des besoins des commanditaires liés à la création d'un site ou d'un service web

Développement des technologies d'intégration, de programmation en utilisant les langues, les "frameworks", les "CMS" reconnus par les professionnels

Connaître le contexte économique spécifique de l'économie numérique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agences et entreprises spécialisées dans le secteur de l'internet, du multimédia et de la communication numérique, services communication des moyennes et grandes entreprises voire des collectivités locales

Développeur

Intégrateur

Assistant chef de projet web

Webdesigner

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1103 : Communication

E1101 : Animation de site multimédia

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités d'ensiegnements (UE) sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement.

La certification est décernée dès lors que l'étudiant a obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieur à 10 sur 20 à l'ensemble des U.E y compris le projet et l'alternance, pondérés par les coefficients ECTS.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Oui **Indiquer la composition des jurys :** Ensemble des membres de l'équipe pédagogique, validé chaque année par le président de l'université
En contrat d'apprentissage	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Non
Après un parcours de formation continue	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Oui **Indiquer la composition des jurys :** Ensemble des membres de l'équipe pédagogique, validé chaque année par le président de l'université
En contrat de professionnalisation	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Oui **Indiquer la composition des jurys :** Ensemble des membres de l'équipe pédagogique, validé chaque année par le président de l'université

Par candidature individuelle	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Oui **Indiquer la composition des jurys :** Ensemble des membres de l'équipe pédagogique, validé chaque année par le président de l'université
Par expérience dispositif VAE	X		**Conditions d'inscription à la certification :** Oui **Indiquer la composition des jurys :** Directeur de la composante, directeur du service formation continue, professionnel du recrutement, responsable de la formation, enseignants-chercheurs, enseignants et professionnels vacataires

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Référence du décret relatif à la licence professionnelle : Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence du décret relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence : Arrêté du 23/04/2002 publié au JO du 30/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site de l'université

Site de l'IUT de Troyes

http://metiers-multimedia-internet.iut-troyes.univ-reims.fr

Lieu(x) de certification :

IUT de TROYES
9 rue de Québec
10026 TROYES Cedex
03.25.42.46.46

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :